



**COMMUNIQUÉ**  
*Pour diffusion immédiate*

## **44<sup>e</sup> congrès de la Fédération des producteurs forestiers du Québec : Taxer l'effort sylvicole**

**Montmagny, le 31 mai 2013** — Les délégués des producteurs forestiers de toutes les régions du Québec, réunis en congrès annuel à Montmagny, ont de nouveau dénoncé un régime de fiscalité foncière qui hypothèque la rentabilité des investissements sylvicoles et réduit la compétitivité de la forêt privée comme source d'approvisionnement de l'industrie forestière.

Réélu à la présidence de la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) pour un mandat de deux ans, M. Pierre-Maurice Gagnon a relancé le gouvernement du Québec pour finaliser les travaux législatifs devant mener à l'amélioration du Programme de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers réalisant des investissements sylvicoles sur leurs lots boisés.

« Dans un contexte de reprise du secteur de la transformation des bois et de baisse de la possibilité forestière sur les terres publiques, il devient impératif d'accroître la mise en valeur des potentiels forestiers des terres privées pour favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec. Le Programme de remboursement des taxes foncières permet à un propriétaire investissant son argent pour aménager sa forêt d'obtenir un crédit d'impôt ne pouvant dépasser une portion de la valeur de ses taxes foncières. Il s'agit d'un formidable levier, utilisé dans plusieurs juridictions à travers le monde, pour accroître les investissements privés en milieu rural. Nous connaissons la réalité financière du gouvernement, mais l'amélioration immédiate du programme n'entraînerait pas de déboursés supplémentaires pour l'État, car les changements au programme ne seraient applicables que pour l'année 2014, et les déboursés du gouvernement qu'en 2015 » a précisé M. Gagnon, président de la FPFQ.

Il a par ailleurs invité les 130 000 propriétaires forestiers de l'ensemble du Québec à poursuivre l'envoi de cartes postales «Que faites-vous pour les producteurs de la forêt privée?» à leur député provincial pour sensibiliser nos élus aux difficultés des centaines de producteurs forestiers présents dans leurs comtés. Il demande aussi aux représentants des producteurs forestiers de continuer leurs représentations auprès des députés afin qu'ils soient bien informés des enjeux concernant les producteurs forestiers.

### **À propos de la FPFQ**

*La Fédération des producteurs forestiers du Québec est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts de 130 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 36 000 producteurs forestiers. L'action régionalisée de ses quatorze syndicats et offices vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée des bois en provenance de ces territoires.*

-30-

### **Renseignements :**

**Marc-André Côté**

Fédération des producteurs forestiers du Québec  
T. 450 679-0530 poste 8201 | [macote@upa.qc.ca](mailto:macote@upa.qc.ca)